

Explication réduction d'impôt du don en ligne

Ce don sera déductible à hauteur de 66% de votre impôt sur le revenu et sera reversé par la SID en votre nom à la Fondation ESTP Paris qui adressera à l'adresse que vous indiquerez le justificatif fiscal correspondant.



Si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), vous pourrez alors déduire 75 % de votre don



Si vous êtes assujetti à l'impôt sur la fortune immobilière (IFI), vous pourrez alors déduire 75 % de votre don